

PREFECTURE DE L'ALLIER
DIRECTION DES RELATIONS
AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES
1^{er} bureau- Urbanisme & Aménagement
Affaire suivie par C. Delaplace
Christine.delaplace@allier.pref.gouv.fr

République Française

☎ 04 70 48 33 61
☎ 04 70 48 31 16
N° 2616 /2006 -

ARRETE

LE PREFET DE L'ALLIER
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, modifiée et complétée par la loi n°70-1219 du 23 décembre 1970 ;

Vu le décret n°71-858 du 19 octobre 1971 pris en application de la loi n°70-1219 du 23 décembre 1970 et modifié par le décret n°94-83 du 19 janvier 1994 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale des objets mobiliers dans sa séance du 26 juin 2006 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Les objets mobiliers ci-après sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :

Broût-Vernet, église Saint-Mazeran (I.S.M.H. 08-05-1933)

lutrin : lutrin en forme d'aigle, offert par Napoléon III, bois sculpté, avec son armoire à livres et son montant.

Naves, église Saint Pourçain

luminaire : .lustre en cristal XIX^e s
statue : .saint front, bois polychrome

Saint Pourçain sur Sioule, église Sainte Croix (M.H. 1873)

Tableau : .le christ chez Marthe et Marie, signé Jean Comandù, Turin, 1809
Statuette : .Vierge à l'enfant, pierre calcaire, XV^e siècle

Vernusse, église non protégée

Tableau : .l'Annonciation avec cadre, signé Illuminé Faverot, 1679

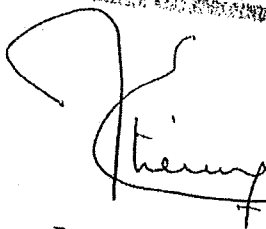
Le Vilhain, église St Martin inscrite

2 statues : . 1 corps sans tête
. 1 tête avec buste

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission ainsi qu'aux maires des communes concernées et publié au recueil des actes administratifs.

Moulins, le 6 juillet 2006

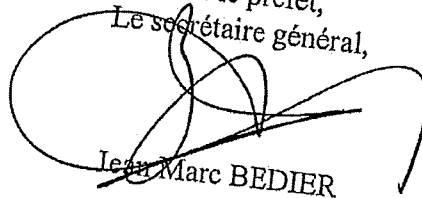
POUR COPIE CERTIFIÉE
Le Chef de Bureau



Jacques ETIENNE



Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Jean Marc BEDIER